

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La Commission des finances composée de Madame Ornella Morier et de Messieurs, Philippe Muggli, Henri Pisani, Patrick Oppliger et Daniel Dupasquier s'est réunie une première fois le lundi 11 novembre 2013 à la maison de commune afin d'examiner le budget 2014. Notre première réunion a débouché sur une liste de questions transmise à la municipalité.

La commission s'est réunie une deuxième fois le 18 novembre 2013 afin d'examiner le préavis en présence de la Municipalité in corpore, à savoir Messieurs Edgar Schiesser, syndic, Denis Favre, responsable des finances, Daniel Crot, Luigi Mancini et Madame Christine Canu. Madame Sandra Caccia, boursière, a également participé à cette séance. 2 autres rencontres en date des 25 novembre et 2 décembre ont permis à la Commission des finances de finaliser son rapport.

Remarques préliminaires

La Commission remercie les représentants de l'Exécutif ainsi que Madame Sandra Caccia pour les informations transmises.

Le budget 2014 présenté en pages 3 et 4 laisse apparaître une nouvelle perte de CHF 815'900 et une marge d'autofinancement de CHF 303'900. Ces chiffres sont malheureusement moins bons que ceux de 2013 qui prévoyaient une perte de CHF 685'700 et une marge d'autofinancement de CHF 424'200.

Nous examinerons les raisons de cette nouvelle perte pour notre commune lors de l'examen des pages jaunes ci-après.

Pages jaunes (pages 1 à 14)

Les informations sont présentées très en détail dans le fascicule du budget 2014 auxquelles nous vous prions de vous reporter. Nous nous limiterons, ci-après, à vous faire part des informations complémentaires que nous avons obtenues lors de notre revue avec la municipalité et comme d'habitude nos opinions et recommandations.

Nous nous sommes également attachés à analyser les chiffres en relation avec la liste des investissements proposés par notre municipalité dans les pages bleues du fascicule.

Par rapport à 2013, nous relevons une augmentation du total des charges de CHF 172'000 (+1.1 %) et une augmentation des recettes de CHF 41'800 (+0.3 %).

Les éléments marquants du budget 2014 par rapport à 2013 sont les suivants :

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Ecarts financiers positifs:

- a) Une diminution des charges auprès des collectivités publiques telles que la facture sociale CHF -79'600, l'ASIGOS CHF-129'200 ainsi que pour l'aménagement du territoire CHF-40'700.
- b) Une diminution de la participation à l'AVASAD de CHF 85'400 en 2014 ; il s'agit du 1^{er} effet de l'accord financier entre les communes et l'Etat sur la nouvelle répartition des charges entre le canton et les communes valable jusqu'en 2020.
- c) Une augmentation du budget des recettes fiscales de CHF 108'500.

Ecarts financiers négatifs :

- a) Une nouvelle et importante augmentation du poste « autorités et personnels » de CHF 117'100 (2012 : CHF41'900).
- b) Une augmentation des achats et prestations de services pour un montant de CHF 273'100.
- c) Une diminution des recettes sur les taxes pour les déchets de CHF 68'600 expliquée par la réduction du volume des déchets ménagers.

Examen des charges par nature

30 Autorités et personnel

L'augmentation de ce poste s'élève à CHF 117'100 ou 4.41 %. Cette augmentation peut être ventilée de la manière suivante :

	CHF	%
- Augmentation. des salaires	25'200	+0.9
- Mutation du personnel	-28'000	-1.0
- Augmentation poste déchetterie	50'700	+1.9
- Augmentation poste réfectoire	34'900	+1.3
- Assainissement de la caisse de pension	44'600	+1.7
- Autres	-10'300	-0.4
Total	117'100	+4.4

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Nous relevons une augmentation des postes déchetterie et réfectoire que nous reprendrons en détail lors de la revue des pages blanches.

Le coût lié à l'assainissement de la caisse de pension intercommunale a pour effet la prise en charge par la commune d'un montant estimé à CHF 44'600 pour 2014. Cette contribution exceptionnelle de 3 % des salaires assurés sera reconduite ces 16 prochaines années...

31 Biens, services, marchandises

Ce poste est en augmentation respectivement de CHF 273'100 par rapport au budget 2013 et de CHF593'600 par rapport aux comptes 2012.

Nous tenons à relever l'effort prévu pour l'entretien des immeubles et du réseau routier en 2014 avec un montant de CHF 702'300 au budget de fonctionnement + un crédit-cadre d'entretien des immeubles d'environ CHF 700'000 voté en début d'année.

Conclusions

Le budget 2014 a été établi avec l'objectif de présenter une marge brute d'autofinancement positive.

Nous relevons que la hausse des impôts (+ 7 points pour la seule année 2012), le relèvement des taxes les années précédentes ainsi que le nouveau système de péréquation nettement plus favorable n'ont pas permis de combler, même temporairement, les déficits de notre commune qui s'inscrit au budget 2014 à CHF 815'900.

La situation demeure préoccupante et engageons notre municipalité à prendre les décisions qui s'imposent en vue de combler les déficits structurels et permanents de notre commune. Le 1^{er} objectif étant bien entendu d'éviter l'agrandissement du déficit.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Pages blanches (pages 15 à 80)

Nous vous rappelons tout d'abord les objectifs appliqués par notre municipalité dans l'élaboration du présent budget :

- Compression maximale des charges et estimation objective des revenus
- Distinguer les dépenses considérées comme indispensables ou essentielles pour atteindre les objectifs, des dépenses souhaitables pour améliorer les prestations et le service public ou le rendement du personnel

Sur la base de ces objectifs, nous vous invitons à passer en revue les charges et recettes présentées en détail pour chaque dicastère de notre commune.

Administration générale (pages 16 à 25).

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 123'300

101.3170 Frais de réception et de manifestation CHF 40'300
110.3131 Achats de produits alimentaires CHF 15'000
101.4362 Remboursement de frais CHF 3'000

Ces dépenses sont prévues pour les réceptions, le souper annuel du personnel et la sortie des aînés. Selon la municipalité, seul 10 % concerne des charges internes.

110.3185 Honoraires et frais d'expertises CHF 35'600

Cette rubrique comprend pour l'essentiel les honoraires suivants :

Fiduciaire CHF 15'500 ; avocats et agents d'affaires CHF 3'500 ; archiviste CHF 8'750 et honoraires pour une analyse du fonctionnement CHF 7'600.

150.3653 Aides & Subventions aux sociétés locales CHF 46'900

La dépense de CHF 20'000 pour le GSL, concerne l'achat de 2 cantines en complément des 2 cantines achetées en 2013.

190.3189 Achats logiciels & Divers CHF 13'600

Coût pour l'achat d'un logiciel électronique de documents et d'archivage. Il s'agit dans un premier temps d'informatiser les documents des services administratifs et financiers. Des gains d'efficacité dans l'administration sont attendus.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Finances (pages 26 à 29)

Ce dicastère présente une légère augmentation des recettes nettes de CHF 24'900

210.4001. Impôt sur le revenu CHF 5'607'200

Relevons tout d'abord que par une décision du conseil communal en 2012, il n'y aura pas d'augmentation du coefficient communal en 2014.

L'impôt sur le revenu sur les personnes physiques représente le 71 % du total des impôts de notre commune. La municipalité estime que les recettes 2014 seront en augmentation de CHF 27'300 par rapport à 2013.

La municipalité nous a par ailleurs transmis des statistiques intéressantes sur notre commune, par exemple :

- A fin octobre 2013, les impôts encaissés en 2013 s'élèvent déjà à CHF 5'647'000, montant d'ores et déjà supérieur au budget.
- en 2011, 29 % des contribuables ont payé 68 % des impôts sur le revenu
- à partir d'un revenu imposable de CHF 70'000, vous faites partie de cette catégorie de contribuables.

Nous pouvons conclure que le budget a été fixé avec prudence.

210.4011. Impôt sur le bénéfice net des PM CHF 618'400

Les impôts pour les personnes morales sont encore plus liés à l'évolution de la conjoncture économique que ceux des personnes physiques.

Le montant encaissé à fin octobre 2013 s'élève à CHF 731'500, ce dernier dépasse d'ores et déjà le montant figurant au budget.

Nous relevons par ailleurs que sous pression internationale, des discussions ont lieu actuellement pour revoir complètement le mode d'imposition des personnes morales. Il est évoqué un taux d'imposition unique pour toutes les sociétés qui pourrait se situer à la moitié des taux actuels. Ce point est bien entendu mentionné par rapport à la problématique du financement des investissements prévus par notre municipalité dans le cadre du développement de Romanel.

Nous pouvons conclure que ce budget a également été fixé avec prudence.

220.3520 - 220.4520 Fonds de péréquation

Nous relevons que le fonds de péréquation présente une charge nette en 2014 de CHF 326'900 contre CHF 268'700 dans le budget 2013.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

230.3040 Caisse de pension et de prévoyance CHF 44'600

Il s'agit, comme déjà mentionné lors de l'examen des pages jaunes, de la contribution exceptionnelle de 3 % à charge de la commune dans le cadre des mesures d'assainissement de la caisse de prévoyance intercommunale. Les mesures ont pour but d'atteindre un taux de couverture de 80 % en 2052 (69.95 % à fin 2012).

Domaines et bâtiments (pages 30 à 37)

Ce dicastère présente une diminution des recettes nettes de CHF 17'900

354.3141 Entretien des bâtiments Maison de Commune

En complément du crédit-cadre prévoyant des frais d'entretien de la maison de commune pour CHF 114'300, des frais d'entretien de CHF 20'000 sont prévus au budget. Il s'agit des travaux de réfection des locaux du greffe.

355.xxxx Ancienne laiterie

La municipalité nous a informés que ce bâtiment sera, selon toute vraisemblance, mis en vente en 2014.

357.xxxx Bâtiment ch. du Brit 4

La municipalité nous a informés que ce bâtiment devrait être démoli pour permettre la réalisation d'un passage sous voie du LEB.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Travaux (pages 38 à 47)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 117'200

410.3185 Honoraires et frais d'expertises CHF 40'000

A relever que la majorité des frais d'études est prise en charge par le compte d'investissements.

420.3526 Part. frais de fonctionnement SDNL CHF 54'000

A savoir la part de la commune aux charges de fonctionnement du SDNL.

420.3011 Traitement du personnel voirie

La variation de ce poste est due principalement à l'augmentation prévue du poste actuel à temps partiel de la déchetterie de 30 % à 100 %. La municipalité justifie l'augmentation de ce poste par les arguments suivants :

- Augmentation du travail due au traitement des sacs non conformes
- Au tri et au nettoyage des éco-points
- A la légère augmentation des heures d'ouverture
- Des surfaces à entretenir en constante augmentation (bassins de rétention, EMS, etc.)

Notre position :

Il y a lieu d'être très vigilant avant d'accepter de nouvelles dépenses à la charge de notre commune. A-t-on exploré toutes les possibilités d'organisation à l'interne ?

Nous relevons, par ailleurs, que ce poste concerne pour l'essentiel le traitement des déchets et ne devrait pas, selon notre opinion, figurer dans la rubrique 430.3011« Traitements du personnel Voirie » mais dans celui du 450 et ss « Ordures ménagères et déchets ».

Nous avons par ailleurs été informés que la commission de gestion allait analyser les services de la voirie. Nous aurons ainsi un avis éclairé sur la nécessité ou non d'augmenter ce poste.

En conclusion, nous sommes de l'opinion de ne pas accepter cette charge complémentaire et proposons par conséquent d'amender le budget en réduisant le déficit d'un montant de CHF 50'700.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

430.3189 Frais divers- balayage, déneigement CH 20'000

Il s'agit des prestations faites par des tiers pour le balayage de notre commune (10 x par an) + le déneigement de la route principale.

431.3122 Achats et consommation de gaz « Le Raffort » CHF 33'700

L'augmentation des coûts est justifiée par la nécessité de chauffer correctement ces locaux.

431.4271 Loyers CH 15'700

Les loyers ont été adaptés suite à la fin des travaux. Par ailleurs, la municipalité a prévu de revoir les loyers des autres bâtiments en 2014.

450 Ordures ménagères et déchets

Nous relevons que selon les chiffres présentés, la couverture des dépenses par les taxes devrait passer de 82.9 % à 72.3 % du total des dépenses. Le découvert passant à 150'000 au budget 2014.

Nous rappelons que sur la base du principe de causalité, les taxes sur les déchets doivent couvrir au minimum 70 % des charges pour le traitement des ordures ménagères et déchets. Ce pourcentage ne serait plus atteint si nous prenions en compte l'augmentation du poste « déchetterie » figurant dans le poste « Traitement du personnel voirie ».

450.30 Taxes déchets CHF 381'400

Les recettes relatives aux taxes sur les déchets sont inférieures de CHF 68'600. Diminution liée au nombre de sacs effectivement achetés.

Par ailleurs, nous avons appris l'existence d'un recours d'un citoyen contre la taxe forfaitaire. Ce recours a été transmis pour examen à la commission de recours en matière d'impôts et de taxes.

450.3188 Frais d'enlèvement et de transport CHF 230'600

Montant en légère augmentation. Nous avons été informés que la mise au concours de cet important contrat a malheureusement été reportée en 2014.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

460.3811 Attrib.fin.spéc. – égouts et épuration CHF 49'300

Relevé que le nouveau règlement sur les égouts et l'épuration des eaux usées devrait permettre d'allouer un montant de CHF 49'300 au fonds de réserve (2013 : CHF 97'300).

Instruction publique et cultes (pages 48 à 59)

Ce dicastère présente une légère diminution des charges nettes de CHF 12'600.

512.3141 Entretien des bâtiments « Le Rosset » CHF 20'000

L'augmentation de ce poste est justifiée par le remplacement de fenêtres et par des travaux d'éclairage.

515... Réfectoire (CHF 35'400 à charge de la commune)

La mise en place d'un réfectoire est imposée par une loi cantonale. Il y a actuellement, selon les jours, entre 13 et 22 enfants ce qui est bien entendu encore faible. Il y aura lieu d'analyser dans 1-2 années si cette nouvelle prestation correspond à un réel besoin...

520 Part. charges d'autres communes – enseignement secondaire

La charge portée au budget est de CHF 784'900, elle est en diminution de CHF 129'000 par rapport à 2013. A relever néanmoins que les frais de réfectoire de St-Etienne figurent dorénavant dans des postes séparés pour CHF 28'000.

580.3141 Entretien des bâtiments CHF 41'000

Dépenses supplémentaires prévues pour le bon fonctionnement de l'orgue de l'église.

Nous avons été informés qu'une commission pour la rénovation du temple sera formée prochainement. Dans les feuilles bleues figure un crédit d'investissement de CHF 300'000 pour 2014.

Police (pages 60 à 65)

Ce dicastère présente une augmentation des charges nettes de CHF 64'800

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

610.3511 Charges cantonales « Réforme policière »

Ce poste est en augmentation de CHF 10'100 (+3%). Le chiffre est donné par le canton.

650 Corps des sapeurs-pompiers CHF 136'800

660 Protection civile CHF 91'600

Augmentation de ces 2 rubriques respectivement de CHF 25'600 et CHF 4'600 en raison du remplacement d'un véhicule au sein du SDIS la Mère.

Sécurité sociale (pages 66 à 67)

Ce dicastère présente une diminution des charges nettes de CHF 140'800. Il s'agit de la première diminution effective depuis des années.

720.3515 Part. charges cant. De prévoyance soc. CHF 1'691'000

La diminution de la facture sociale par rapport à 2013 (-CHF 79'600) est due à une différence comptable - le montant au budget 2013 était excessif.

Sur le plan cantonal, le budget pour la facture sociale augmente de 4.5 % pour 2014.

La répartition de la facture sociale entre le canton et les communes a fait l'objet d'un accord pour les années 2013 à 2020. Dès 2016, l'augmentation des charges sera partagée 1/3 pour les communes et 2/3 pour le canton, la base actuelle continuant à être partagée moitié- moitié.

730 Santé publique CHF 271'600

La contribution communale pour l'aide et les soins à domicile (AVASAD) est en diminution de CHF 85'400. Cette économie est liée à la prise en charge d'une part plus importante par le canton.

Services industriels (pages 68 à 73)

810.xxxx Service des eaux

Nous relevons que le budget 2014 prévoit un excédent de recettes de CHF 63'300 affecté au fonds de réserve du réseau d'eau. Pour rappel les tarifs de location et d'abonnement ont été augmentés en 2011.

820.xxxx Service électrique

Nous relevons que le budget prévoit en 2014 un bénéfice dans ce service de CHF 293'000, montant comparable à celui de l'exercice précédent.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Nous relevons qu'un plan des investissements et d'entretien du service électrique est en cours de réalisation en collaboration avec Romande Energie.

Pages bleues

Plan des investissements

La municipalité a prévu des investissements en 2014 pour CHF 3.4 millions. Les principaux sont les suivants : Réaménagement des accès de la Migros et des Eco-points ainsi que la réfection du chemin des Terreaux.

Nous relevons par ailleurs que la municipalité prévoit des préavis pour un total de CHF 174 millions dont CHF 89 millions à charge de la commune.

Pages roses – Financements

Nous relevons que le total des emprunts devrait passer de CHF 16'500'000 au 1^{er} janvier 2014 à 18'000'000 au 31 décembre 2014.

Plafond d'endettement

Le plafond d'endettement autorisé par le conseil communal s'élève à CHF 24'486'968.

Les engagements s'établissent comme suit sur la base des chiffres qui nous ont été fournis :

	CHF
Dette au 1 ^{er} janvier 2014	16'500'000
Financement des investissements sur les crédits votés mais non encore réalisés	6'958'000
Total	23'458'000

Le plafond d'endettement est presque atteint. Nous devons veiller à ce qu'il ne soit pas dépassé...

Nous ne pouvons pas terminer ce rapport sans parler de planification financière.

La municipalité nous a transmis 3 tableaux présentant les résultats de leurs travaux sur la planification financière de la commune de 2014 à 2023. Les résultats sont présentés selon 3 variantes, à savoir que les investissements ont été pris à 100 %, 50 % et 25 % des besoins.

Ces tableaux font ressortir les points principaux suivants :

- Le nombre d'habitants passe de 3'400 à 4'900 durant la période,
- Une progression plus rapide des charges que des revenus,
- Une détérioration progressive de la marge brute,

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

- Des marges brutes négatives dans les 1^{ère} et 2^{ème} variantes,
- Le 100 % du développement devrait être financé par la dette.

En résumé, tous les indicateurs financiers de cette première version sont au rouge. Nous attendons des solutions de la part de la municipalité.

Sur la base des chiffres à notre disposition, la capacité financière de notre commune ne permettra pas de financer les investissements de renouvellement et de développements prévus. La municipalité devra faire des choix, fixer des priorités et rechercher d'autres sources de financement. Dans ce contexte, le volet financier des préavis sur les plans directeurs et partiels d'affectation sera extrêmement important.

Dans ce cadre et tant que le financement n'est pas assuré, la Commission des finances continuera à ne soutenir que les préavis municipaux considérés comme « prioritaires » et bien entendu des plans de développements adaptés à la capacité financière de notre commune.

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Préavis municipal no 34-2013

Budget 2014

Conclusions

Sur la base de notre revue du budget, nous proposons l'amendement suivant :

**Réduction des charges du poste personnel de la voirie de CHF 50'700,
l'excédent des charges de la commune est ainsi réduit à CHF 765'200**

La Commission des finances considère que le budget amendé est conforme aux réalités économiques connues.

Au vu de ce qui précède, la commission des finances à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Romanel-sur-Lausanne :

- vu le préavis municipal n° 34-2013 adopté en séance du 28 octobre 2013
- ouï le rapport de la Commission des finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

d é c i d e

d'approuver le budget ordinaire de la commune pour 2014~~4~~ présentant après amendement un excédent de charges de CHF 765'200.

Romanel-sur-Lausanne, le 2 décembre 2013


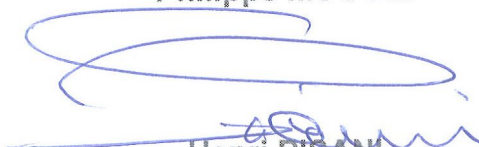
Le Rapporteur :

Le President: **Daniel DUPASQUIER**

Les membres :


Ornella Morier


Patrick OPPLIGER


Philippe MUGGLI

Henri PISANI